

## Plue value immobilière sur une résidence principale suite à une succession

Par Kigrid, le 23/07/2019 à 01:03

Bonjour,

Suite au décès de mon père j ai hérité de sa maison sur laquelle j'ai payé des droits de succession il y a 3 ans. Cette maison est devenue ma résidence principale depuis ces 3 ans. Aujourd'hui je désire vendre cette maison après avoir réalisé moi-même des travaux et l estimation montre une plue value. Cette plue value est-elle imposable ou non?

Par Visiteur, le 23/07/2019 à 09:22

**Bonjour** 

Pas d'imposition des PV dans votre cas!

[quote]

Cette maison est devenue ma résidence principale depuis ces 3 ans.

[/quote]

Par janus2fr, le 23/07/2019 à 10:12

Bonjour,

Je ne pense pas que la crainte de Kigrid concernait l'imposition sur la plus value, mais plutôt un éventuel redressement du fisc sur les droits de succession.

Un tel redressement est possible dans le cas d'un bien sous-évalué lors de la déclaration de succession et revendu ensuite plus cher. Mais si la vente a lieu plus de 3 ans après la déclaration de succession, cela n'est plus possible.

D'autant que la plus value est, d'après vous, due à des travaux et non à une sous évaluation...